

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 13**

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 62, supprimer les mots :

« dès à présent les actifs russes gelés et immobilisés, ainsi que ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ces derniers »

les mots :

« les actifs russes gelés et immobilisés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le but de permettre des négociations de paix et de respecter la propriété privée et ne pas créer de dangereux précédents déstabilisant le droit international, il ne semble pas approprié de saisir les avoirs gelés. Les Traités bilatéraux d'investissement (TBI), Le droit coutumier international garantissent aux investisseurs étrangers une protection contre les expropriations arbitraires et offrent des mécanismes de règlement des différends.

À l'heure où la géopolitique mondiale voit un bouleversement important et des changements dans les accord économiques entre les grandes puissances, il est important de chercher à conserver la confiance avec de futurs investisseurs internationaux. Représenter un pôle de stabilité économique est dans l'intérêt de tous les pays de l'espace Européen.